

CRISE DU CORONAVIRUS

DÉMARRAGE DE LA PREMIÈRE PHASE DE DÉCONFINEMENT

L'organisation du retour progressif au travail en présentiel à partir de ce lundi 11 mai se poursuit. A l'issue d'une première période de 3 semaines pendant laquelle le télétravail restera la norme pour la plupart des agents, l'incertitude sur la situation à partir du 2 juin persiste. Les 11 et 12 mai, seuls les agents devant organiser les locaux et préparer le matériel sont présents dans les établissements de l'Insee.

Au-delà, il sera possible aux agents qui le souhaitent de s'organiser avec leur hiérarchie pour revenir au bureau dans le respect des 15 % d'agents présents sur site et des règles de distanciation. Il pourra également être demandé à certains de revenir sur site pour raisons de service.

La CFDT demande que la plus grande vigilance soit portée sur les agents fragiles, vivant avec des personnes fragiles ou à risque. La situation des parents en garde d'enfants est, quant à elle, incertaine au-delà du 2 juin.

TÉLÉTRAVAIL

Santé fragile d'un agent ou d'un membre du foyer

Dans le cadre du dé-confinement, le cas des personnes fragiles (ayant des pathologies présentant des risques face au Covid) a été tranché : la règle sera le télétravail. Cependant, le cas des agents vivants avec des personnes fragiles ou à risque (ex : conjoint qui travaille à l'hôpital) n'est toujours pas réglé.

La Direction a donné son accord pour que le télétravail leur soit proposé.

Absence de connexion internet

Certains postes nomades transmis pendant le confinement sont défectueux. Ils nécessitent un retour vers les GIIR locales pour leur révision. Cela soulève à nouveau le problème de l'assistance technique aux utilisateurs.

Plusieurs agents habitent en zone blanche ou encore n'ont pas d'abonnement internet. Ils pourront prochainement être dotés de postes nomades, mais cela ne résout pas pour autant l'absence de connexion internet pour eux.

La CFDT demande la dotation d'un clé 3G pour les agents qui n'ont pas d'abonnement internet, ceux en particulier dont la santé fragile ne permettra pas un retour en présentiel.

La Direction ne peut doter tous les agents de clé 3G, mais va examiner la question, à la fois sur le nombre d'agents concernés et les possibilités de dotation.

TRAVAIL EN BUREAU

La consigne est de respecter 4m² par agent, un agent par petit bureau et un maximum de 15 % des effectifs à tout moment de la journée de travail sur un même établissement. Des aménagements des locaux sont en cours pour faciliter le respect des gestes barrières.

Pour rassurer les agents et permettre aux élus de s'exprimer sur ces aménagements, la CFDT demande l'organisation de visite des locaux en amont avec les élus en CTSD, en comité restreint et avec l'appui éventuel d'une vidéo.

La Direction alerte sur la nécessité de faire ces visites avec un faible nombre de représentants, afin de respecter les consignes de distanciation.

Planning

L'organisation de la présence dans les bureaux relève de la responsabilité de chaque responsable d'équipe.

Hormis les personnes fragiles, en garde d'enfant(s) ou vivant avec des personnes fragiles ou à risque, les agents pourront se voir demander de revenir travailler au bureau à l'issue d'une discussion avec leur hiérarchie. En cas de refus, ils seront considérés comme étant absents.

A l'inverse, les agents qui souhaitent revenir en bureau, de manière ponctuelle ou régulière, en auront la possibilité, après discussion avec leur hiérarchie sur les modalités, sous réserve du respect des 15 % d'agents présents sur site et des règles de distanciation.

A partir du 13 mai, les travaux identifiés comme prioritaires pour un travail sur site par les maîtrises d'ouvrage nationales dans le cadre de la stratégie de reprise d'activité de l'Insee sont :

les fonctions supports indispensables, une partie des équipes RP et des DEM, les Pôles Insee Contact, les sites de gestion financière, les sites Sirene et BRPP.

Masques

La distribution des masques aux établissements régionaux s'organisera via les préfetures.

L'Insee a choisi des masques de haute qualité de filtrage (90%) en tissu. Les besoins de l'Insee pour plusieurs semaines ont été transmis au centre opérationnel de Bercy. Des livraisons régulières sont prévues.

Les masques seront prioritairement fournis aux enquêteurs pour un usage professionnel, et également proposés aux enquêtés dès la reprise de la collecte en face-à-face.

Les masques, gels, lingettes et gants seront soit directement récupérés à l'établissement pour les enquêteurs les plus proches, soit envoyés par colis pour les plus éloignés.

Gestes barrières

La CFDT demande la diffusion des fiches de préconisations et du guide du CHSCT-Ministériel à l'ensemble des agents. La Direction les transmettra dès leur validation.

VOS REPRÉSENTANTS CFDT INSEE

Nathalie Bailly,
06 26 84 65 14

Marielle Bigot
Stéphane Dupin

Valérie Villacres
Thanh Nguyen Tu



QUESTIONS RH

Application de l'ordonnance congés

La CFDT signale que le Ministre de l'Économie et des Finances a rappelé, lors de l'audience accordée le 5 mai, que l'ordonnance sur les congés est une recommandation.

Il affirme que la pose de congés ne doit pas être une sanction. Imposer 5 jours de congés aux agents dépasse le cadre de l'ordonnance.

La Direction Insee indique qu'elle maintient son choix de demander à tous les agents de poser 5 jours sur la période entre le 16 mars et le 24 mai. Pour ceux d'entre eux n'ayant pas posé ces 5 jours, les encadrants décideront prochainement des jours qui leur seront imposés.

La CFDT a déposé un recours devant le Conseil d'État contre cette ordonnance.

Dans le cas où celui-ci serait gagné, les jours de congés imposés par la hiérarchie seront restitués. Les agents doivent prendre les congés s'ils en ressentent le besoin et au minimum 20 par an pour un temps plein.

Management

La CFDT alerte sur les quelques situations de management en télétravail avec une demande de reporting et de contacts avec les agents beaucoup plus importante qu'en situation normale, ce qui rend le travail d'autant plus anxiogène et difficile à gérer.

Le télétravail doit être pris comme mode de travail habituel. L'organisation du télétravail doit être revue pour en tenir compte.

Entretiens et recours

La CFDT demande que les entretiens professionnels puissent être repoussés au-delà de fin mai sur demande des agents qui seraient en situation de garde d'enfant(s) ou qui craindraient pour leur santé en se rendant sur le lieu de travail.

La CFDT interroge également la Direction sur le cas des entretiens réalisés à tort pendant le confinement.

La Direction est favorable au report des entretiens après un retour à la normale.

Les entretiens réalisés à tort pendant la période de confinement pourront être annulés et réalisés en présentiel, sur demande de l'agent.

Garde d'enfants

La situation des agents en garde d'enfants reste floue au-delà du 2 juin.

La CFDT a notamment interrogé la Direction sur la possible différence de situation administrative entre la garde d'enfants subie (absence de réouverture des établissements scolaires ou problèmes liés à la garde alternée) et la garde d'enfants choisie (choix de l'agent de ne pas remettre son enfant à l'école).

À ce jour, la Direction n'a pas été en mesure d'apporter de réponse.

SSM

La situation des agents en SSM inquiète la CFDT, ils font part d'une indifférence vis-à-vis de leur pathologie, et d'un retour au bureau imposé, à moins de se mettre en arrêt maladie.

Nous demandons une intervention de la DG.

Dialogue social

Les 2 prochaines réunions (12 et 19 mai) seront à nouveau consacrées à des points Covid et au plan de reprise d'activité. A partir du 26 mai, les discussions sur les sujets laissés en attente depuis mi-mars reprendront avec, chaque semaine, un sujet et un point régulier sur l'avancée progressive du dé-confinement.